



Jour de repos en fin de contrat

Par **Mamarsovic**, le **30/07/2018** à **17:26**

Bonjour à tous,
Je viens vous contacter car j'ai un soucis avec l'entreprise où je suis en contrat saisonnier (Auxiliaire de vacances).
Mon contrat se termine le mardi 31/07 et depuis le début du contrat mes jours de repos sont les dimanches et lundis. Or on m'a obligé à travailler aujourd'hui, lundi 30/07 (ce qui est mon jour de repos en temps normal) car je ne peux pas bénéficier d'un jour de repos cette semaine car je ne travaille pas 5 jours.
Cette raison ne me semble pas valable car je ne suis pas rémunéré pour aujourd'hui!
Du coup je voulais savoir quelles étaient les sanctions encourues si je ne travaille pas un jour (sachant que j'ai déjà été payé) et si cela était correcte de leur part de me faire travailler un jour supplémentaire non rémunéré.
En l'attente de votre réponse, bien cordialement.[smile3]